Bolivie : 30 ans de prison requis à l'encontre d'Áñez pour le massacre de Sacaba et Senkata

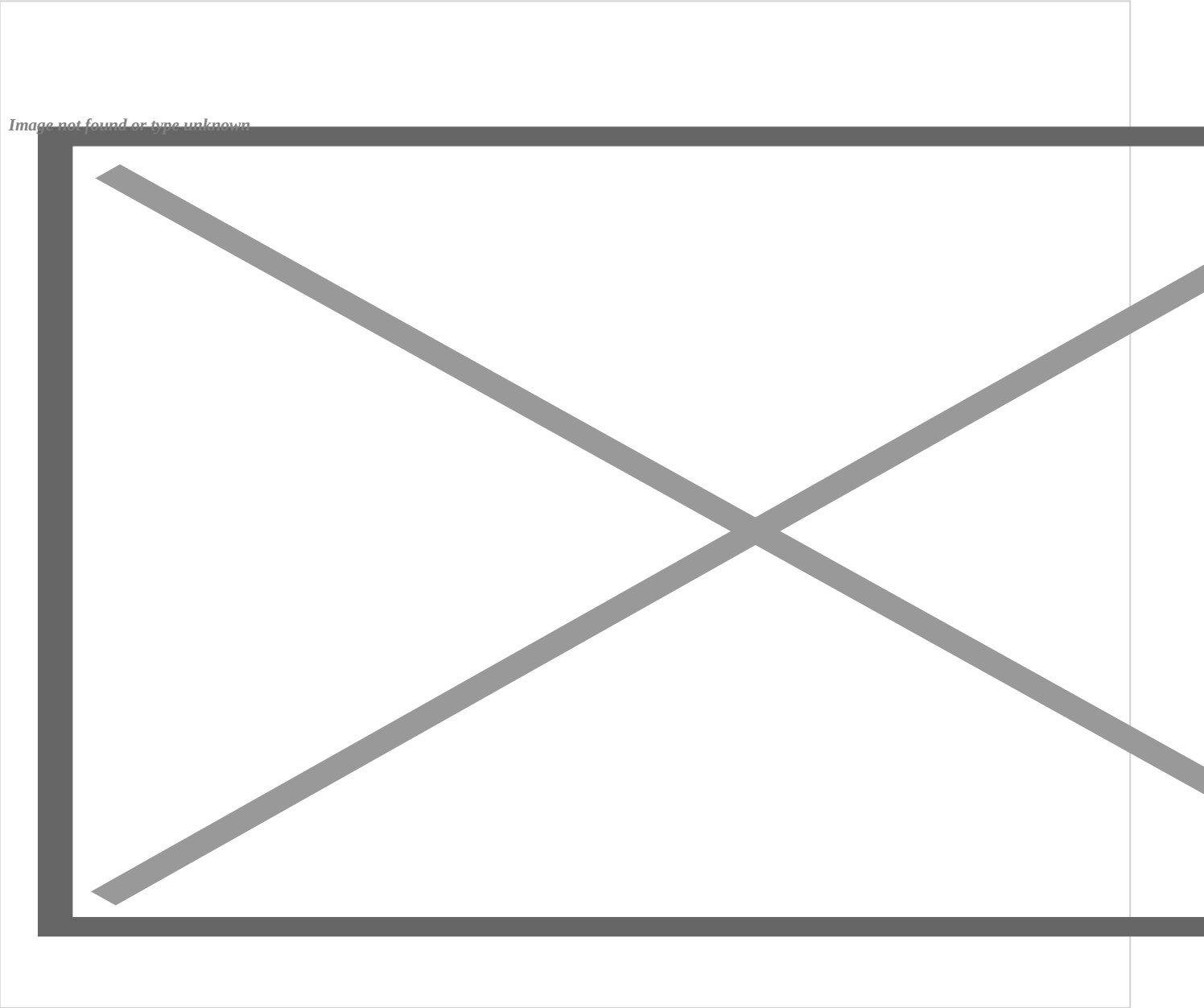

La Havane, 24 octobre, (RHC)- Le procureur général de Bolivie, Juan Lanchipa, a présenté lundi l'acte d'accusation contre l'ancienne présidente de facto Jeanine Áñez, d'anciens fonctionnaires du gouvernement, des hauts fonctionnaires de la police et de l'armée impliqués dans les massacres de Sacaba et Senkata en 2019.

Lors de son discours, retransmis en direct sur la chaîne de télévision publique Bolivia TV, le chef du ministère public a déclaré avoir requis une peine de 30 ans de prison après la conclusion de la première phase des enquêtes sur ces crimes.

Il a précisé que son rapport s'appuyait sur 450 pièces à conviction, 25 expertises, 11 rapports d'enquête technique et 126 entretiens avec des membres des forces armées, 30 avec des policiers, 50 avec des victimes et huit avec des fonctionnaires de YPF, la compagnie des pétroles de la Bolivie.

Le 19 novembre 2019, la répression des forces militaires et policières a fait 10 morts et des dizaines de blessés par armes à feu.

Le ministère public a élargi les charges retenues contre Janine Áñez pour avoir signé le décret suprême 4078 (connu sous le nom de décret de la mort), qui exonérait les militaires et les policiers de toute responsabilité pénale pour les violences exercées dans le cadre de la répression contre ceux qui réclamaient le rétablissement de l'ordre constitutionnel après le coup d'État de 2019.

Pour ces faits, l'ancienne présidente de facto est désormais accusée des crimes de génocide, d'homicide et de blessures graves et légères, prévus et punis par les articles 138, 251 et 271 du code pénal bolivien, avec une peine maximale de 30 ans.

Source : Prensa Latina

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/337305-bolivie-30-ans-de-prison-requis-a-lencontre-danez-pour-le-massacre-de-sacaba-et-senkata

Radio Habana Cuba